



**PRÉFET  
DU VAR**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

2023

**RASE**



**Rapport d'activité  
des services de l'État**



# SOMMAIRE



<b>I. UN ÉTAT GARANT DE LA SÉCURITÉ DE NOS CONCITOYENS.....</b>	<b>3</b>
1) La lutte contre la délinquance et la criminalité.....	3
2) L'action résolue contre le trafic de stupéfiants.....	3
3) Les opérations dites « place nette ».....	4
4) La lutte contre l'insécurité routière.....	5
5) La prévention de la délinquance.....	6
6) La sécurité civile et la prévention des risques.....	6
7) La sécurité alimentaire et la protection des consommateurs.....	6
8) Santé et protection animale.....	7
9) La prévention des risques dans les installations industrielles.....	8
<b>II. UN ÉTAT PARTENAIRE QUI ACCOMPAGNE LES COLLECTIVITÉS LOCALES.....</b>	<b>9</b>
1) Une mission de conseil.....	9
2) L'accompagnement des projets des collectivités.....	9
3) La poursuite des programmes Action Coeur de Ville (ACV) et Petites Villes de Demain (PVD).....	10
4) Rapprocher les services et les administré.....	11
5) la délivrance de titres sécurisés dans les meilleurs délais.....	11
6) L'accompagnement de l'ARS dans le déploiement des contrats locaux de santé (CLS) .....	11
<b>III - UN ETAT QUI FAVORISE L'ATTRACTIVITÉ DES TERRITOIRES ET LES PROJETS ÉCONOMIQUES.....</b>	<b>12</b>
1) Les dispositifs d'aides énergie.....	12
2) Le conseil et l'accompagnement des entreprises en difficultés.....	12
3) La résorption des tensions de recrutement.....	13
4) Le soutien de l'apprentissage.....	13
5) France 2030.....	13
<b>IV - UN ÉTAT AU CŒUR DES SOLIDARITÉS.....</b>	<b>14</b>
1) Soutien, accueil et accompagnement des personnes vulnérables et des ménages les plus précaires.....	14
2) Le Service public de l'insertion et de l'emploi SPIE, comme préfiguration du réseau France travail.....	16
3) L'accompagnement du handicap.....	16
4) Le grand âge.....	17
5) L'accès aux soins.....	17
6) La politique de la ville.....	17
<b>V - UN ÉTAT SOUCIEUX DE SON SYSTÈME ÉDUCATIF</b>	<b>19</b>
1) Rentrée scolaire 2023 : les effectifs.....	19
2) Les réseaux d'établissements et les RECT.....	19
3) Le dédoublement des CP et CE1 en Éducation prioritaire.....	19
4) Le dispositif « Devoirs faits ».....	19
5) Le plan d'action pour l'École dans les territoires ruraux.....	20
6) Lutte contre la grande pauvreté.....	21
7) Continuité pédagogique.....	21
<b>VI - UN ÉTAT SOUCIEUX DE LA CONSERVATION ET DE LA PROMOTION DE SON PATRIMOINE CULTUREL ET NATUREL.....</b>	<b>22</b>

# I. Un État garant de la sécurité de nos concitoyens

## 1) La lutte contre la délinquance et la criminalité

Les chiffres de la délinquance 2023 font apparaître une augmentation sensible des actes de délinquance, mais dans une mesure moindre qu'en 2022 :

**+3,94 % contre +9 % en 2022**



Concernant les atteintes aux biens, les faits relevés restent souvent inférieurs à 2019, dernière année précédant la crise sanitaire :

- **15 %** de cambriolages,
- **6 %** sur les vols violents sans arme,
- **8 %** sur les vols sans violence contre des entreprises ou des établissements.

Sur les violences aux personnes, en zone police où se concentrent plus de 70 % de ces actes, on constate une baisse de près de 10 % par rapport à 2022. Si les violences intra-familiales continuent d'augmenter (+7%), cette hausse demeure inférieure à celle constatée au niveau national.

À noter également :

- Une baisse qui se poursuit pour les violences dans les transports en commun (-2%) ;
- Une augmentation de la présence sur l'espace public des forces de sécurité intérieure (+10%).

## 2) L'action résolue contre le trafic de stupéfiants

La lutte contre le trafic de stupéfiants a été particulièrement efficace en 2023 :

- **un doublement des opérations de démantèlement de points de deal** par rapport à 2022 ;
- **une augmentation de +11 % du nombre de trafiquants mis en cause**, soit 1037 personnes ;
- **3122 amendes forfaitaires délictuelles en 2023** contre 2312 en 2022 ;
- **une augmentation de près de 5 %** des quantités de cannabis saisi, soit plus de 2,5 tonnes
- **une augmentation de plus de 137 %** des quantités de cocaïne saisie, soit près de 50 kilos ;
- **une multiplication par 3** de la quantité d'héroïne saisie, soit près de 7 kilos ;
- **une multiplication par 7** des biens, avoirs et fonds criminels saisis, pour près de 8,5 M €.

### 3) Les opérations dites « place nette »

En 2023, 9 opérations de ce type ont été mises en œuvre pour lutter contre la délinquance dans certains quartiers particulièrement touchés par l'insécurité et les trafics de drogue. Ces opérations visent à remettre en état les lieux ciblés, en coopération avec les collectivités territoriales, les bailleurs sociaux et les différents services de l'État.

#### Les 9 opérations ont ainsi permis d'obtenir le bilan suivant :

- la mobilisation de plus de **1500 représentants des forces de l'ordre** ;
- **112 kg de cannabis** et près de **3 kg de cocaïne saisie** ;
- la saisie de plus de **200 000 € d'avoirs criminels** ;
- **le contrôle de 1340 personnes** et de **1035 véhicules** ;
- **le contrôle de 140 logements** et l'évacuation de **60 squats** ;
- l'interpellation de **144 individus**, dont plus d'un tiers ont été écroués ;
- **le contrôle de 102 commerces** entraînant 46 procédures administratives ;
- l'évacuation de 108 véhicules ventouses ou épaves.

De nombreux espaces communs ont également été réhabilités, via notamment le nettoyage de cages d'escalier, de sous-sols, la neutralisation de nombreux points de deal...





#### 4) La lutte contre l'insécurité routière

Le nombre de tués sur les routes a baissé cette année de 8 % pour le Var contre 3 % au niveau national (3170 morts). **59 personnes sont décédées en 2023** (contre 64 en 2022), dont :



21



17



10



5



2



2



2

##### **Dans le Var, il est à noter pour 2023 :**

- une baisse de – 3 % du nombre d'accidents : 804 contre 828 en 2022 ;
- une baisse de – 3 % du nombre de blessés : 1110 contre 1145 en 2022.

Mais plus de 2/3 des accidents mortels ont eu lieu au second semestre.

Les comportements inacceptables restent le grand fléau :

- ◆ **32 %** des accidents mortels sont liés à la vitesse ;
- ◆ **23 %** liés aux stupéfiants ;
- ◆ **23 %** liés à l'alcool.

Ces comportements à risque ont conduit à prendre **3 311 suspensions de permis** de conduire dont :

- ◆ **1352** suspensions pour stupéfiants ;
- ◆ **1217** suspensions pour alcoolémie ;
- ◆ **717** suspensions pour grands excès de vitesse ;
- ◆ **25** suspensions liées aux refus d'obtempérer et au téléphone au volant.

S'agissant de la vitesse, les équipements automatisés en bord de routes ont enregistré plus de 446 370 infractions dans le Var en 2023 (soit une augmentation de +22 % par rapport à 2022) dont 15 % liées à de très grands excès de vitesse.

## 5) La prévention de la délinquance

En 2023, c'est près de **884 000 €** de subventions versées au titre du fonds interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation (FIPD/R) dont :

- ◆ **483 000 €** pour la prévention de la délinquance ;
- ◆ **215 660 €** pour la vidéo-protection ;
- ◆ **85 560 €** pour la prévention de la radicalisation ;
- ◆ **100 000 €** pour la lutte contre le séparatisme au sein des quartiers de reconquête républicaine (QRR).

## 6) La sécurité civile et la prévention des risques

En mai s'est déroulé un exercice de coordination police /gendarmerie, mobilisant 250 personnes, avec simulation de prise d'otages au centre commercial l'Avenue 83.

En novembre, un exercice national PPI de sécurité civile sur un sous-marin nucléaire d'attaque de la base navale de Toulon a été joué avec la préfecture maritime et l'autorité de sûreté nucléaire. L'outil FR-Alert a été testé en réel auprès de la population.

Par ailleurs, le SIDPC a engagé un gros travail avec les collectivités locales du littoral pour la mise en œuvre de 20 sirènes supplémentaires concernant le risque TSUNAMI. Les conventions sont en cours de signature.



**Au 31 décembre 2023, ce sont 83 sirènes réparties sur 47 communes du département qui sont opérationnelles.**

## 7) La sécurité alimentaire et la protection des consommateurs

La direction départementale de protection de la population a effectué **2476 contrôles en 2023**.

→ 491 de ces contrôles ont porté sur le respect du pouvoir d'achat et la lutte contre les fraudes sur l'origine des denrées alimentaires, sur les produits de l'agriculture biologique, les produits servis en restauration collective, les allégations environnementales...

Ces contrôles ont donné lieu à :

- **12** interdictions temporaires d'activité dans le domaine alimentaire ;
- **4** mesures de cessation ou de mise en sécurité d'établissements de loisirs ;
- **165** procédures administratives au titre de l'hygiène, de la sécurité des aliments, de l'information des consommateurs ;
- **42** procédures administratives au titre de la conformité et de la sécurité des produits non alimentaires et des prestations de service ;
- **59** procédures contentieuses pénales et **33** PV administratifs ;
- **12** alertes sur des produits industriels ;
- **339** prélèvements de denrées réalisées dans le cadre de la surveillance de la chaîne alimentaire et **30** prélèvements de produits industriels pour la surveillance de leur conformité.

### Dans le secteur du tourisme :

- **920** contrôles de restaurants, commerces, marchés et hôtels ;
- **59** campings contrôlés dont 13 ont reçu un avis défavorable.

En 2023, la DDPP a mené, en étroite collaboration avec la délégation départementale de l'ARS, **29 enquêtes dans le cas de suspicion de toxi-infections alimentaires collectives.**

La DDPP est également intervenue dans le cadre de **25 alertes alimentaires** pour l'expertise ou la vérification des retraits/rappels de produits alimentaires suspects.



### 8) Santé et protection animale

La DDPP a réalisé **114 interventions en protection animale** et en suivi sanitaire des cheptels dans un contexte de vigilance accrue vis-à-vis du risque lié à la peste porcine africaine en Italie. **Ces interventions ont été suivies de 15 mises en demeure.**



## 9) La prévention des risques dans les installations industrielles

L'unité départementale de la DREAL PACA est chargée du suivi de 260 établissements au titre des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE).

Elle a réalisé en 2023, 141 inspections dont :

- ◆ 20 visites suite à des plaintes reçues (37 plaintes reçues au total sur l'année) ;
- ◆ 39 visites réalisées pour assurer le suivi des arrêtés de mise en demeure et de sanctions administratives ;
- ◆ 4 visites réactives, pendant un accident ou post accident, sur des installations de collecte, tri ou traitement de déchets.

En termes de sanctions, on note particulièrement :

- la fermeture et la mise en place de scellés sur un site illégal de stockage de déchets ;
- la prise de trois arrêtés de suspension d'activité pour une carrière, une casse automobile et un site de transit de déchets inertes.





## II.

# Un État partenaire qui accompagne les collectivités locales

## 1) Une mission de conseil

### ◆ La DDFiP, garante de l'ordre public financier et partenaire incontournable des collectivités

Renforcement du conseil budgétaire, financier, comptable, fiscal et domanial aux élus locaux grâce à l'instauration de 13 conseillers aux décideurs locaux (CDL). Ce sont ainsi près de **3300** prestations de conseil qui ont été délivrées aux collectivités par les CDL en 2023, avec un taux de satisfaction des bénéficiaires de **94 %**.

Amélioration continue de la performance globale et de la sécurité de la gestion financière des collectivités locales, de leurs établissements et du secteur hospitalier :

- ◆ **Dépenses** : paiement d'1,7 million de lignes de mandats ;
- ◆ **Recettes** : recouvrement d'1,8 million de titres de recettes ;
- ◆ **Tenue des comptes** : exécution de près de 900 budgets.

### ◆ La préfecture, conseil juridique des collectivités

Dans sa mission de conseil, la direction de la citoyenneté et de la légalité de la préfecture a apporté près de **2 500 réponses** en matière budgétaire et fiscale, de commande publique, de fonction publique territoriale, de FCTVA. À noter par ailleurs, la diffusion de plus de **dix lettres-circulaires et courriels d'informations aux collectivités** pour les sensibiliser aux diverses mesures gouvernementales ou modifications réglementaires.

En 2023, plus de **16 000** actes ont été traités au titre du contrôle de légalité et du contrôle budgétaire, qui ont donné lieu à :

- ◆ **131** recours gracieux
- ◆ **6** déférés et référés, devant le tribunal administratif de Toulon.

## 2) L'accompagnement des projets des collectivités

- ◆ **317,5 M€ de dotation générale de fonctionnement** versés en 2023 ;
- ◆ **85 M€ de fonds de compensation de la TVA** (FCTVA) versés pour soutenir les investissements réalisés.

Au titre des subventions d'investissement, **l'État a engagé plus de 68 M€ en faveur des projets portés par les collectivités varoises**. A noter en 2023, outre le maintien des dotations historiques (DETR/DSID/DSIL) et les interventions des services et opérateurs en faveur de l'eau, de la transition énergétique ou de la culture et du sport, le déploiement du Fonds vert à hauteur de 42,6 M€ dans le Var.

Le Fonds vert est un dispositif inédit pour accélérer la transition écologique dans les territoires. Il est destiné à financer des projets présentés par les collectivités territoriales et leurs partenaires dans trois domaines :

- performance environnementale,
- adaptation du territoire au changement climatique
- amélioration du cadre de vie.

Après trois années de co-construction et de mise en œuvre, une nouvelle impulsion est donnée aux « Contrats pour la réussite de la transition écologique » (CRTE) qui portent une nouvelle ambition : apporter une réponse collective plus rapide aux impacts croissants du changement climatique et coordonnée dans le cadre de la planification écologique. Les 12 CRTE illustrent le travail collectif entre l'État et les collectivités. Ils permettent de recenser en un même document toutes les initiatives du territoire et de simplifier l'accès aux ressources financières et en ingénierie susceptibles de contribuer de façon coordonnée aux actions menées. Cette organisation positionne l'État en « facilitateur » des projets locaux en mobilisant de façon plus efficace et lisible ses moyens.

En 2023, c'est 171 dossiers qui ont été financés pour un montant de près de 34 M€ au titre des différentes subventions de l'État (DSIL, Fonds vert...) et qui seront valorisés dans les CRTE.

### 3) La poursuite des programmes Action Coeur de Ville (ACV) et Petites Villes de Demain (PVD)

#### ◆ PVD : Petites Villes de Demain



Le département du Var compte 11 programmes PVD, rassemblant 13 communes lauréates, présentes sur chacun des trois arrondissements. L'ensemble des conventions cadre a été signé, les communes sont désormais en phase de déploiement de leur programme d'actions avec, pour certaines, des opérations complexes d'amélioration de l'habitat.



Plus de 330 000 € ont été consacrés au financement par l'État des 9 postes de chefs de projet et 12,2 M€ ont été engagés auprès de ces territoires.

Sur l'arrondissement de Brignoles, les 4 communes PVD ont toutes programmé une opération d'amélioration de l'habitat.

#### ◆ ACV : Action Coeur de Ville

Fortes de la dynamique positive enclenchée sur le rayonnement et l'attractivité de leur centralité depuis 2018, Brignoles et Draguignan se sont engagées dans la prolongation du dispositif avec la signature d'un avenant dans le cadre d'« Actions coeur de ville 2 » sur la période 2023-2026. ACV2 intègre désormais un dispositif de requalification des entrées de ville et des quartiers de gare.



#### Draguignan :

- **Bilan ACV1 – 2018-2022 : 37 actions réalisées pour un montant de 56,5 M € au 31/12/2022 dont 6 267 000 € TTC de subventions de l'État.**
- **ACV 2 – 2023-2026 : 41 actions programmées pour un montant total de 54M€.**

### Brignoles :

- Bilan ACV1 -2018-2022 : 34 actions pour 55,5M€ dont 5,3M€ de subventions de l'État.
- ACV2 2023-2026 : 36 actions programmées pour plus de 55 M€.

## ❖ 4) Rapprocher les services et les administrés

- ❖ 30 labellisations France Services (dépassement de la cible fixée à 24 structures en 2022) ;
- ❖ 19 Maisons de Santé Pluriprofessionnelles ont été labellisées.



En place depuis 2022, le « **Gynécobus** » circule sur les territoires de la Communauté d'agglomération Provence Verte et de la Communauté de communes Provence Verdon.

Dans l'objectif d'informer les administrés et les collectivités, **une lettre d'information mensuelle « Le Var des solutions »**, diffusée par le service de la communication interministérielle de l'État, présente les actions et synergies au service des Varois depuis sa 1ère parution en novembre 2023.

## ❖ 5) La délivrance de titres sécurisés dans les meilleurs délais

En 2023, le CERT (Centre d'expertise et de ressources des titres) a reçu plus de :

**1,3 millions de demandes de titres  
(plus de 5000 demandes par jour en moyenne).**

Soit une hausse de **30 %** de la demande par rapport à 2022 (qui était déjà une année exceptionnelle en termes de flux).

Le CERT accompagne au quotidien les 246 communes de son périmètre de compétence (PACA + CORSE). Les équipes du CERT se sont de nouveau fortement mobilisées en 2023 pour permettre aux usagers d'obtenir leurs titres dans les délais les plus courts possibles, en travaillant tous les samedis d'avril à décembre. Malgré le flux important, une attention constante a été portée à la qualité des dossiers, et la lutte contre la fraude n'a pas faibli.

## ❖ 6) L'accompagnement de l'ARS dans le déploiement des contrats locaux de santé (CLS)

La délégation départementale de l'ARS a poursuivi en 2023 l'accompagnement des collectivités dans leurs réflexions globales sur le champ de la santé.

Il existe à l'heure actuelle dans le département **5 CLS** constitués ou en cours de renouvellement (La Seyne-sur-Mer, Hyères, Draguignan, La Garde et Le CLS Provence Verte), 1 CLS en cours de construction (CLS Estérel Côte d'Azur Agglomération) soit 37% de la population départementale couverte ou en passe de l'être.

### III.

## Un État qui favorise l'attractivité des territoires et les projets économiques

### 1) Les dispositifs d'aides énergie

Des dispositifs spécifiques destinés à faire face aux hausses des coûts d'énergie ont été déployés :

- ◆ **Le bouclier tarifaire** qui permet aux TPE de moins de 10 salariés disposant du tarif réglementé de vente (avec un CA inférieur à 2 M € et ayant un compteur électrique d'une puissance inférieure à 36 kVA), de limiter l'augmentation des prix de l'électricité à 15 % en 2023.
- ◆ **La garantie de prix**, à destination de toutes les TPE non éligibles au bouclier tarifaire, leur permettant de plafonner le prix effectif de leur consommation électrique à 280 €/MWh maximum.
- ◆ **L'amortisseur électricité**, qui permet aux TPE et PME non couvertes par le bouclier tarifaire, une prise en charge de 50 % par l'État des consommations d'électricité d'une valeur comprise entre 180 €/MWh et 500 €/MWh. Ce mécanisme était cumulable avec la garantie de prix en 2023.

**Le guichet d'aide au paiement des factures de gaz et d'électricité** vise à soutenir les entreprises les plus consommatrices de gaz et d'électricité. La DGFIP a d'ores et déjà validé 27 000 demandes pour un montant total de plus de 1,2 Mds€ (national). Il s'agit d'un dispositif national inédit, supervisé par la DDFIP du Var.

### 2) Le conseil et l'accompagnement des entreprises en difficulté

**53 demandes de plans** enregistrées par la commission des chefs de services financiers du Var (CCSF), dont 37 ont été accordés en 2023. Au 31 décembre, l'encours des plans de la CCSF du Var représentait un passif fiscal et social total de 10,6M€.

Le Conseiller départemental aux entreprises en difficulté (CDED) et son équipe, ont accompagné par le biais d'un échange téléphonique direct, près de **600 entreprises varoises en 2023**.

#### **L'activité partielle**

Outil de prévention des licenciements économiques, elle permet à l'employeur de faire prendre en charge une partie du coût de la rémunération de ses salariés pour faire face à des difficultés conjoncturelles. Dans le Var en 2023, **662 décisions d'autorisation partielle ont été délivrées pour 87 224 heures. L'État a également versé 663 735 € d'indemnisation aux employeurs.**

### ❖ 3) La résorption des tensions de recrutement

Les services de l'État ont :

- ◆ **assuré l'animation partenariale sur les sujets Emploi/Formation**, au niveau départemental (SPED) et au niveau local (14 SPEL organisés depuis début 2022 sous l'égide des sous-préfets d'arrondissement).
- ◆ **soutenu l'émergence de projets innovants en matière de formation** et de levée des freins à l'emploi, notamment les projets « Food talent » et « Séjours découverte » en faveur des métiers de l'hôtellerie ; l'initiative « parcours jeunes » sur le transport avec le réseau mistral ; le projet « VEFIR » pour le développement d'un Tiers-Lieu de formation multi-sites permettant de faciliter l'accès à la formation en zone rurale ; le logement temporaire des apprentis et jeunes actifs à Brignoles...
- ◆ **en informant les entreprises sur les dispositifs d'accompagnement de l'État et de ses partenaires** (rendez-vous entreprises, lettre d'information trimestrielle, projet d'application numérique pour les entreprises).

### ❖ 4) Le soutien de l'apprentissage

Avec le prolongement de l'aide de l'État de 6 000 euros, **10 467 contrats d'apprentissage ont pu être signés en 2023**. La DDETS accompagne des CFA et des entreprises pour sécuriser le parcours des jeunes (collaboration Éducation nationale, rédaction livret "droit du travail et apprentissage"...).

### ❖ 5) France 2030

Plan d'investissements d'avenir de 54 Mds € sur 5 ans, France 2030 vise à accélérer la transformation des secteurs clés de notre économie par l'innovation et à positionner la France en leader du monde de demain. **Dans le Var, 15 projets ont été accompagnés pour un montant de plus de 10M€ en 2023.**

Depuis juillet 2023, la lettre d'information mensuelle « France 2030 dans le Var » couplée avec un dossier spécial sur le site internet de la préfecture, permet de relayer les informations à destination des porteurs de projets.



## IV. Un État au cœur des solidarités

### 1) Soutien, accueil et accompagnement des personnes vulnérables et des ménages les plus précaires

Le département compte **856 places d'hébergement** accueillant les personnes les plus précaires. En 2023, l'État a autorisé l'ouverture d'un centre pour femmes et familles à Saint-Raphael (RAF) comptant 36 places et 27 places complémentaires destiné aux femmes victimes de violences conjugales.

Le SIAO, via son numéro d'urgence 115, a enregistré **20 754 demandes d'hébergement d'urgence** (3554 personnes différentes) afin d'obtenir une solution de mise à l'abri immédiate. Près de 14 000 demandes ont été pourvues pour 2378 personnes différentes. Dans le cadre de la politique du "Logement d'Abord", le département peut s'appuyer sur une offre de logement accompagné comprenant environ 3000 logements permettant d'accueillir plus de 4500 personnes.

En 2023, il convient de souligner l'atteinte des objectifs, pour le déploiement du plan quinquennal n°2 « Logement d'Abord » :

- ◆ **317 ménages** (presque 700 personnes) hébergés dans des structures d'accueil, à l'hôtel ou sans abri, ont pu accéder à un logement social ;
- ◆ **55 personnes** ont été accompagnées (contre 27 en 2022) grâce au dispositif « Housing First » qui propose un accès direct dans un logement ordinaire depuis la rue aux personnes souffrant de pathologies mentales sévères et échappant aux dispositifs classiques ;
- ◆ **275 nouvelles places d'intermédiation locative** ont été ouvertes, portant le nombre total de places à 1182 places.

Au total, le parc s'élève à plus de **5 400 places d'hébergements et de logements temporaires**.

**En termes financiers, l'État est intervenu à hauteur de 24,6 millions € au profit des personnes les plus précaires (+4,27% par rapport à 2022).**

#### **Hébergements ukrainiens :**

Le dispositif d'hébergement d'urgence Ukraine a continué à fonctionner en 2023 sur la base de **579 places financées** ouvertes au 1er janvier 2023.

En complément de l'hébergement en centre, depuis le début de la guerre, **156 ménages** (soit 399 personnes) ont été accueillis au sein de logements gratuits, à faible redevance ou dans le cadre d'un hébergement citoyen labellisé par l'État.

**Le budget 2023 dédié à l'hébergement d'urgence et au logement temporaire « Ukraine » a été de 4,3 M€.**

### **Précarité alimentaire :**

En 2023, **930 000 €** ont été mobilisés pour accompagner les actions en faveur de la lutte contre la précarité alimentaire notamment le soutien aux associations pour faire face à la hausse des coûts de l'énergie, à l'inflation et à l'augmentation du nombre de bénéficiaires de l'aide alimentaire.



### **Lutte contre la pauvreté :**

#### **L'État a renouvelé son appui financier en soutien :**

- ◆ aux collectivités territoriales au titre des conventions d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi (CALPAE) : à hauteur de 1 554 992 € au profit du conseil départemental et de 375 000 € au profit de la Métropole Toulon Provence Méditerranée ;
- ◆ à **15 associations** au travers des crédits d'alliance de solidarité (396 908 €).

### **Intégration des bénéficiaires de la protection internationale :**

Le département du Var totalisait en 2023, **875 contrats d'intégration républicaine** signés (dont 54 % de femmes). Les 4 nationalités les plus représentées sont la Tunisie (157 ressortissants), le Maroc (104), la Turquie (88) et l'Afghanistan (82).

Les cinq principales communes de domiciliation sont Toulon (40%), Draguignan (11,56%), Hyères (9,59%), Fréjus (8,9%) et La Seyne-sur-Mer (8,13%).

Dans l'objectif de lever le plus rapidement possible les freins à l'intégration des publics primo-arrivants, notamment les réfugiés, l'État met en œuvre localement le programme national AGIR, destiné à offrir sur tout le territoire français un service de coordination des parcours d'intégration, sur la base d'un marché national. En 2023, c'est un peu plus de 1,8 M€ qui ont été engagés par l'État sur le volet intégration.

### **Les moyens concernant la scolarisation des primo-arrivants**

Le dispositif de scolarisation mis en place combine heures d'enseignement dispensées par des professeurs habilités et interventions d'associations pour les collégiens.

A la rentrée 2023, les moyens ont augmenté avec une restructuration du CASNAV pour mieux prendre en charge l'accueil des EANA (Elèves Allophones Nouvellement Arrivés) :

- pour le 1er degré **465 élèves accueillis**
- pour le 2nd degré **488**.

Concernant le département, au regard du nombre d'élèves accueillis, on dénombre 19 postes d'enseignants pour le 1er degré et 23 pour le 2nd degré.

## 2) Le Service public de l'insertion et de l'emploi SPIE, comme préfiguration du réseau France Travail

L'année 2023 a été la dernière année de mise en œuvre du Service Public de l'Insertion et de l'Emploi (SPIE), dynamique mise en place par l'État avec le Département du Var, de la CAF et de Pôle emploi qui a préfiguré le réseau France Travail. Le soutien financier de l'État s'est élevé à près de 500 000 € pour 2 ans (2022 et 2023).

## 3) L'accompagnement du handicap

### *L'école inclusive*

Dans le Var, pour cette année scolaire, le nombre de dispositifs ULIS (Unité Locale d'Insertion Scolaire) est en augmentation de 8, il est de :

- ◆ **77** dans le 1er degré dont 72 dans le public et 5 dans le privé sous contrat.
- ◆ **68** dans le 2nd degré dont 58 dans le public et 10 dans le privé sous contrat..

À cela s'ajoute désormais dans le public **cinq dispositifs spécifiques à l'autisme** :

- ◆ **4** Unités d'enseignement autisme en maternelle : secteurs de Toulon/Draguignan Brignoles (ouverte en septembre 2023 au sein de l'école Simone Veil)
- ◆ **2** Unités d'enseignement autisme en élémentaire : secteurs des Arcs et de St Raphaël ;
- ◆ **1** dispositif itinérant d'enseignement autisme : secteur de St Maximin/Barjols.

**Au total, plus de 6 150 élèves en situation de handicap devraient être scolarisés dans le 1er et le 2nd degré.**

Pour accompagner individuellement ou collectivement les élèves, le département dispose de **1 245 ETP d'accompagnants d'enfants en situation de handicap** (contrats de droit public) et emploie à ce titre plus de 1852 personnes.

La structuration de l'offre de répit à destination des enfants et adolescents s'est également renforcée avec la création du dispositif Répit Handicap qui propose sur l'Est Var, depuis février 2023, des réponses de répit variées (hébergement temporaire, répit à domicile...)

L'année 2023 a également permis de renforcer à nouveau les plateformes de coordination et d'orientation Troubles du neuro-développement (PCO 0-6 ans et 7-12 ans). 7 places renforcées de Maison d'accueil Spécialisées (MAS) ont vu le jour à Pierrefeu et à Cuers en fin d'année.





## 4) Le grand âge

Durant l'année 2023, l'ARS PACA a poursuivi son aide à la transformation et au développement de l'offre médico-sociale dans le secteur des personnes âgées :

- ◆ plusieurs appels à candidature afin de déployer en 2024,
- ◆ 2 pôles d'activités et de soins adaptés,
- ◆ 5 unités d'hébergement protégées
- ◆ 3 unités de vie pour personnes handicapées vieillissantes.

**Soutien financier auprès de 13 EHPAD en difficulté à hauteur de 2,35 M€.**

## 5) L'accès aux soins

L'ARS a consacré en 2023 **6,3M€ à la prévention**, à l'accès aux soins des plus précaires et au financement des structures et dispositifs de dépistage pour le département du Var.

L'ARS a accompagné les collectivités afin d'améliorer l'accès aux soins dans l'ensemble du département, notamment par le déploiement de l'exercice coordonné :

- ◆ **l'accompagnement à la labellisation de 4 nouvelles maisons de santé** pluri-professionnelles (MSP) à Solliès-Pont, Saint-Cyr, Saint-Mandrier et Bormes-les-Mimosas – Le Lavandou ;
- ◆ **l'accompagnement financier de collectivités pour des projets immobiliers de MSP** dans le cadre du Ségur investissement soins de proximité, à hauteur de 275 000€ ;
- ◆ **l'accompagnement à la création de centres de santé municipaux et intercommunautaires.**

L'ARS a accompagné le CHITS et les professionnels de santé libéraux pour permettre l'ouverture du Service d'Accès aux Soins (SAS) depuis le 1er février 2023. Ce service, accessible par le 15, permet un accès aux soins non programmés dans les 48h auprès d'un médecin de ville, en cas d'indisponibilité du médecin traitant.

### **Les transports sanitaires**

L'utilisation à partir de janvier 2023 d'un nouveau logiciel d'organisation de la garde ambulancière, choisi par tous les acteurs (SAMU et transporteurs sanitaires) permet aujourd'hui de résoudre une grande partie des dysfonctionnements constatés les années antérieures : géolocalisation de tous les vecteurs engagés dans la garde ambulancière ; respect de la procédure relative aux délais d'engagement prescrits par le SAMU ; respect de la procédure de caractérisation de la carence.

## 6) La politique de la ville

**La politique de la ville se déploie au travers 5 contrats de ville, sur 9 communes et 21 quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) dans lesquels résident 59 717 habitants.**

## 4,58 M€ de subventions en fonctionnement ont été versés en 2023 :

**1,6 M € pour 326 actions financées au titre des contrats de ville** (84 % sur le pilier cohésion sociale, 11 % sur le pilier développement économique et emploi et 5 % sur le pilier cadre de vie)

### 1 M € pour les programmes de réussite éducative :

- ◆ **1,41 M€** pour les cités éducatives (La Seyne sur mer, Toulon 1 et 2, Hyères) ;
- ◆ **100 000 €** pour la cité de l'emploi (La Seyne sur Mer) ;
- ◆ **303 700 €** au titre des quartiers d'été : 87 porteurs ont déposé une action (83 associations et 4 collectivités), **87** actions ont été organisées dont **11** séjours, avec plus de 13093 habitants ayant participé à au moins une journée d'activités dont **5944** filles ou femmes, 7028 jeunes (0/25 ans) ont participé à ces activités ;
- ◆ **10 800€** pour le programme VVV-ANCV pour l'accompagnement de deux projets.

### A ces dotations s'ajoutent 54 postes d'adultes relais et 20 postes Fonjep.

Au cours du second semestre 2023, les travaux sur la cartographie en vue d'une nouvelle géographie des quartiers ont été effectués. Le décret du 28 décembre dernier définit désormais **23 QPV pour le département du Var**.



# V. | Un État soucieux de son système éducatif

## 1) Rentrée scolaire 2023 : les effectifs

A la rentrée scolaire 2023, 179 950 élèves sont présents dans le Var (1er et 2nd degrés public et privé sous contrat et hors contrat), soit 63 de moins qu'à la rentrée 2022. La démographie dans le premier degré est en baisse avec une perte de 560 élèves alors que le 2nd degré en gagne 488.

- **Secteur public** : 526 écoles – 71 collèges – 24 lycées dont 7 lycées professionnels ;
- **Secteur privé sous contrat** : 22 écoles – 14 collèges - 13 lycées dont 4 lycées professionnels ;
- **Secteur privé hors contrat** : 22 écoles et 17 structures dans le 2nd degré dont 8 collèges - 9 lycées dont 2 lycées professionnels – 17 établissements du supérieur

Il est à noter que le nombre d'écoles hors contrat est stable au regard de la rentrée 2022.

## 2) Les réseaux d'établissements et les RECT

Depuis la rentrée 2022, l'égalité des chances et la promotion de la mixité sociale est une des priorités. La DSDEN du Var a ainsi pu identifier 15 collèges constitués avec leurs écoles (131 au total) en Réseaux Égalité des Chances et des Territoires (RECT). Dans ce cadre-là, des moyens supplémentaires ont été alloués : une dotation de 10 Heures supplémentaires année (HSA), les divisions à 28 en collège ainsi que l'affectation d'un enseignant Maître Égalité des Chances et des Territoires (MECT) dans le 1er degré.

## 3) Le dédoublement des CP et CE1 en Éducation prioritaire

Pour la rentrée 2023, comme à la rentrée 2022, 100% des classes de CP et CE1 en éducation prioritaire sont dédoublées. Depuis la rentrée 2023, les classes de CM1 sont désormais concernées, tout comme les CP et CE1 depuis 2018, par les évaluations nationales conçues pour permettre aux équipes pédagogiques d'avoir des repères pour leurs élèves.

## 4) Le dispositif « Devoirs faits »

La totalité des collèges du département met en place le dispositif **Devoirs faits** avec la mobilisation du secteur associatif qui constitue une plus-value non négligeable.

Dès la rentrée 2023, cet accompagnement scolaire gratuit est obligatoire pour tous les sixièmes grâce à la mise en œuvre du PACTE qui permet à des professeurs du 1er degré d'intervenir au collège dans ce cadre.

## 5) Le plan d'action pour l'École dans les territoires ruraux

Le déploiement d'un plan d'action pour l'école dans les territoires ruraux, se poursuit en lien étroit avec les présidents des Associations des maires du Var (AMF83 et AMR83) :

- **Une carte scolaire** guidée par le principe de respect de l'équité territoriale, en maintenant des effectifs d'élèves allégés dans les écoles des communes les plus rurales.
- **Un plan de formation** autour de l'accueil de la petite enfance associant enseignants, agents territoriaux et élus dans un objectif de mise en synergie des compétences locales autour de la scolarisation précoce.
- **Une mise en réseau des établissements** accentuant l'effort sur la liaison école-collège dans une logique de fluidité des parcours.
- **La mobilisation de moyens supplémentaires** dans le cadre de projets CNR Éducation «Notre École faisons la ensemble».
- **La création du territoire éducatif rural « Provence Verdon »** (16 écoles et 2 collèges concernés) qui permet de constituer un réseau de coopérations autour de l'École comme point d'ancrage territorial.



## 6) Lutte contre la grande pauvreté

Dans le cadre de la **stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté**, des petits déjeuners sont offerts aux élèves dans les territoires les plus fragilisés.

**Dans notre département, une attention particulière est portée au Réseau Egalité des Chances et des Territoires (RECT), soit 23 communes concernées.**

16 écoles sur 6 communes Régusse, Correns, Le Luc, St Antonin, Toulon et La Seyne (en cours) pour un total de 2387 élèves bénéficiaires. Un forfait de 1 euros 30 par enfant est versé par l'Éducation nationale et attribué aux communes qui s'engagent dans ce dispositif après un conventionnement avec la DSDEN.

**La cantine à un euro dans les écoles est proposée.**

À ce jour 10% des communes rurales appliquent la tarification sociale basée sur le quotient familial. Les collectivités éligibles à la DSR (dotation de solidarité rurale) et mettant en place la cantine à 1 euro reçoivent l'aide de l'État de 3 euros. Dans notre département, la DSR correspond à 106 communes réparties sur 6 circonscriptions.



## 7) Continuité pédagogique

Les **Vacances Apprenantes** est un dispositif national dont les objectifs se déploient sur le département du Var avec **42 porteurs de projets** en plus, soit un pourcentage d'augmentation de 10,5% pour l'année 2023. 650 jours de programmés, 7 175 élèves concernés pour 90 établissements mobilisés (REP, REP+, QPV ainsi que rural isolé) dont 20 écoles, 17 collèges et 2 lycées en 2023.

# VI. Un État soucieux de la conservation et de la promotion de son patrimoine culturel et naturel

L'UDAP (Unité départementale de l'architecture et du patrimoine) assure la gestion de :

- **350 abords de monuments historiques ;**
- **10 sites patrimoniaux remarquables (SPR) ;**
- **120 sites inscrits et classés.**

En 2023, l'UDAP a instruit **7 700 dossiers soit + 2% par rapport à 2022**. Ces chiffres se stabilisent, après une hausse conséquente depuis 2019 (5300 dossiers en 2019).

Avec la création de deux nouveaux SPR en 2020 et 2022 (Brignoles et Saint Raphaël), le travail de l'UDAP se poursuit dans le suivi des projets situés dans ces périmètres et dans l'accompagnement de l'élaboration d'un règlement adapté aux différents enjeux de préservation et d'évolution de ces communes.

Par ailleurs, en 2023, l'UDAP a constaté une très forte **augmentation des demandes de dispositifs de production d'énergie renouvelable et de rénovation énergétique**, essentiellement sous forme de panneaux photovoltaïques.

L'UDAP va donc poursuivre son accompagnement auprès des porteurs de projet (collectivités et particuliers) tout en veillant au respect des enjeux de préservation du patrimoine et notamment des centres anciens.

Au titre des monuments historiques en 2023, deux monuments historiques supplémentaires ont été inscrits : la chapelle Saint-Barthélémy à Montauroux et la chapelle de l'Annonciade à Saint-Tropez (extension de protection en cours).

L'UDAP a contribué à la réalisation du bilan sanitaire quinquennal des monuments historiques en réalisant une cinquantaine de visites de monuments historiques.

- ◆ **1,3 M€ pour les travaux sur monuments historiques**, dont l'opéra de Toulon et la cathédrale de Fréjus ;
- ◆ **1,79 M€ de subventions destinées aux fouilles archéologiques**, à la restauration d'archives et de collections, et notamment pour la rénovation du musée communal de Bormes-les-Mimosas et le nouveau musée des beaux-arts de Draguignan ;
- ◆ **3,2 M€** pour le spectacle vivant et les arts plastiques ;
- ◆ **1,01 M€ en faveur de la démocratie culturelle** (enseignement supérieur, éducation artistique et culturelle, projets associatifs et culturel).



Préfecture du Var